

AVIS PUBLIC



DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*, sur la demande approuvant :

- pour les unités 402, 403 et 404 au 4^e étage du bâtiment portant le numéro 3410, rue Peel, l'usage « résidence de tourisme », et ce, conformément au paragraphe 7^o de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1176255013];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mardi 8 mai 2018, à 18 h 30, à la salle l'Ermitage, 3510, chemin de la Côte-des-Neiges, Collège de Montréal.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 23 avril 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie